Attention :

LOIR & SARTHE
Syvalorm
SYNDICAT DE VALORISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

L'abandon de déchets est formellement interdit.

Tout contrevenant fera l'objet de poursuites pour ce délit.

Tout abandon ou dépôt illégal de déchets expose son auteur à une amende pouvant atteindre 1500 € avec confiscation du véhicule en vertu des articles R632-1 et R635-8 du Code Pénal.